

sidérable déjà acquise en ce domaine devrait permettre à ces pays de s'adapter rapidement aux exigences de la tâche.

* * *

Assurance sociale des travailleurs libres.— Un autre important aspect des progrès réalisés dans le domaine de l'assurance sociale est son application aux travailleurs libres. En plusieurs pays les artisans, les ouvriers de métier, les petits cultivateurs, les travailleurs professionnels et d'autres travailleurs libres dont les revenus sont modestes réclament des mesures propres à leur assurer la sécurité dans leur vieillesse. Bien que s'étant violemment opposés autrefois à tout genre de protection collective, ils se sont rendu compte de la valeur matérielle et morale de l'assurance et ils désirent jouir à leur tour de ses avantages.

* * *

L'assurance sociale ne saurait parer à tous les maux ni les guérir. Bien qu'elles soient considérables, ses ressources et ses réalisations possibles sont limitées et il est nécessaire de retenir son rayon d'action à des domaines définis. Chaque fois, cependant, que l'on reconnaît la nécessité d'une telle action, celle-ci doit être à la fois efficace et adéquate. Il incombe de donner suite à l'effort d'organisation et de solidarité sociale que symbolise l'assurance sociale, et, en plusieurs cas, d'en accentuer l'intensité. On ne saurait concevoir de civilisation durable sauf si elle se fonde sur un ordre social et économique nouveau où les travailleurs jouiront, non seulement d'un niveau d'existence plus élevé, mais aussi de la garantie absolue d'une sécurité économique parfaite.

Je ne veux pas donner à entendre que l'ampleur que l'on pourrait donner maintenant au Canada à cette mesure d'assurance-chômage réussirait à assurer cette garantie suffisante et complète, mais je prétends que ce serait un pas de fait vers ce but désirable. Je tiens à ajouter à ce que je viens de lire mon opinion personnelle réfléchie. J'estime qu'il est maintenant généralement admis qu'on ne peut réaliser de progrès dans le domaine matériel en l'absence d'un régime de sécurité sociale qui assurerait une répartition plus équitable de la richesse nationale qu'il n'en existe actuellement, répartition qui protégera les travailleurs et leurs familles contre bien des vicissitudes de la vie.

Tout programme de relèvement économique et de recouvrement de la prospérité court le risque d'un échec s'il ne contient pas un plan social sagement conçu. La puissance productive mondiale de main-d'œuvre et de matériel s'est constamment appliquée depuis un siècle et demi à édifier un système de capitaux qui s'emploient à multiplier l'outillage de production de la richesse. Plusieurs croient que ce travail est maintenant terminé. Si nous devons utiliser ces machines construites avec des sueurs et des privations nous devons aussi trouver les moyens de financer la consommation. J'ai dû emprunter sans m'en rendre compte cette phrase à l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. McGeer), mais en

[M. MacInnis.]

l'espèce elle n'en reste pas moins excellente. Un des moyens d'y parvenir au moins partiellement réside dans l'assurance sociale. Je n'irai pas jusqu'à dire que ce soit le meilleur, mais je déclare que c'est le plus généralement adopté.

Nous ne saurions devancer de beaucoup l'opinion publique sans faire courir des risques à la stabilité de la structure sociale. Mais nous ne saurions piétiner sur place. Il nous faut ou avancer ou périr. La nécessité de l'assurance sociale est une chose universellement reconnue de nos jours. Le principe de la protection sociale l'emporte de plus en plus sur l'anarchie de l'individualisme. Cependant, l'organisation dans ce domaine ne fait que commencer; il faut s'y employer vigoureusement, car dans notre monde changeant c'est là le prix de tout progrès durable. Le prix de l'assurance sociale est peu élevé comparativement aux risques qui affrontent l'humanité, si elle refuse ou est incapable de maîtriser les forces de production à sa disposition et d'en distribuer le produit équitablement.

En terminant ces quelques observations je dirai que nous devrions prendre un vote sur cette question afin de montrer d'une façon absolument évidente que la Chambre approuvera le Gouvernement dans tout projet d'assurance-chômage qui s'appliquerait à tout le pays. L'approbation unanime par la Chambre du principe énoncé dans ce projet de résolution renforcerait sans doute la position du Gouvernement et le décidera, je l'espère, à adopter le plus tôt possible une mesure d'assurance-chômage. La crainte engendrée par la pauvreté et l'incertitude est à la base de la friction et des disputes qui menacent l'unité et le progrès de notre pays. Lorsque le peuple de ce dominion se sentira uni, non pas par une constitution légale mais par des liens économiques et sociaux, lorsqu'il pourra considérer le Gouvernement fédéral comme le siège de l'autorité et le centre d'où il pourra espérer obtenir une direction pour résoudre les problèmes, qui sont communs à tous, il acquerra cette attitude et cette perspective si essentielles à l'unité nationale et au statut de nation.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole sur la résolution proposée par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill), je tiens à déclarer tout de suite qu'ayant longtemps préconisé moi-même l'assurance-chômage, je suis vraiment heureux d'appuyer la motion actuellement à l'étude. J'ajouterai toutefois qu'en